



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Ariège

COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-VERGES

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-JEAN-DE-VERGES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Brigitte FONTAINE**.

Étaient présents : Mme Brigitte FONTAINE, M. Philippe GUIARD, Mme Noura BOULAMJOUJ, M. Gérard PIRES, Mme Laura DA LUZ DEGEILH, M. Philippe DELBOUYS, Mme Christine PAVELAK BOURLIER, M. Michel BANES, Mme Véronique FLABOREA, Mme Corinne LOMBARD, M. Aurélien MARTY, Mme Cindy TORRES, M. Florian FAJADET.

Étaient absents excusés : M. Tony MIGNOT, Mme Michèle ESCANDE.

Procurations : M. Tony MIGNOT en faveur de M. Philippe GUIARD, Mme Michèle ESCANDE en faveur de M. Florian FAJADET.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : Véronique FLABOREA.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-031 : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026

La préfecture nous a transmis un arrêté demandant la convocation du conseil municipal **le 5 juin 2026** afin de procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants.

Pour notre commune, le nombre de délégués à élire est fixé à 3, ainsi que le nombre de suppléants, également fixé à 3.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, conformément au décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont appelés à procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en application de l'article L. 283 du Code électoral.

Il est rappelé que pour les communes dont la population municipale est comprise entre 1 000 et 1 499 habitants, le conseil municipal doit élire **trois délégués titulaires et trois suppléants**.

Une seule liste de candidats a été présentée :

Délégués titulaires

- Mme Brigitte Fontaine
- M. Philippe Guiard
- Mme Noura Boulamjouj

Délégués suppléants

- M. Gérard Pires
- Mme Véronique Flaborea

- M. Étienne Banes

Après avoir procédé au vote conformément aux dispositions du Code électoral, le Conseil municipal constate que la liste présentée a obtenu la majorité des suffrages exprimés.

En conséquence, sont proclamés élus :

Délégués titulaires

- Mme Brigitte Fontaine
- M. Philippe Guiard
- Mme Noura Boulamjouj

Délégués suppléants

- M. Gérard Pires
- Mme Véronique Flaborea
- M. Étienne Banes

La présente délibération est adoptée et les personnes ci-dessus désignées sont élues en qualité de délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
